



Procès verbal de la réunion des administrateurs 4 mars 2009

115, côte de la Montagne

Étaient présents :

Jean Beauchesne
Etienne Berthold
Roger Bertrand
Claudette Blais
Nadine Galy
Louis Germain

Josianne Gervais
Daniel Jacques
Nicole Laroche
Michel Leclerc
Véronyc Sansoucy

Denis L'Anglais, conseiller juridique, assiste à la réunion.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation des membres du Conseil.
3. Élection des Officiers.
4. Délégation de responsabilités.
5. Contrat avec l'Institut du Nouveau Monde.
6. Varia
 - a) Zonage : hauteur maximale de l'îlot sur la rue Terrasse-Dufferin.
7. Prochaine réunion du CA.

Louis Germain préside la réunion qui débute à 17h et Claudette Blais agit comme secrétaire.

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Louis Germain, appuyé par Claudette Blais, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2. Présentation des membres du Conseil

À la demande du Président Louis Germain, chaque participant se présente sommairement et identifie de façon préliminaire ses principaux centres d'intérêts. Il a été convenu que la répartition des responsabilités se fera ultérieurement, en fonction des priorités de la programmation d'activités et des intérêts de chacun des membres.

3. Élection des Officiers

Le Président Louis Germain procède à l'appel des candidatures pour les postes de secrétaire-trésorier, vice-président et président.

- Nadine Galy est proposée par Louis Germain pour le poste de secrétaire-trésorier;
- Roger Bertrand est proposé par Claudette Blais pour le poste de vice-président;
- Louis Germain est proposé par Claudette Blais pour le poste de président.

Il n'y a aucune autre proposition de candidature. Ces personnes sont déclarées élues pour un mandat d'un an.

Si cela s'avérait utile, Josianne Gervais se propose pour assumer le secrétariat des réunions du Conseil d'administration.

4. Délégation de responsabilités

Considérant que le Président Louis Germain sera à l'extérieur du pays jusqu'au 8 avril prochain et que le vice-président Roger Bertrand sera également à l'extérieur du pays jusqu'au 14 avril, il est proposé que Claudette Blais assume la responsabilité des actions et communications qui pourraient être requises, notamment sur le dossier du *Red Bull Crashed Ice*. En ce qui a trait à ce dernier dossier, il a déjà été convenu qu'aucune déclaration publique ne serait effectuée d'ici au 31 mars 2009, dans le but de permettre une recherche de solutions qui soient acceptables pour les différents intervenants.

Sur le dossier de l'hôtellerie illégale, Louis Germain précise qu'il y aura une réunion du Comité de travail, le jeudi 5 mars 2009, au bureau de l'arrondissement de La Cité. Denis Langlais représentera le CCVQ. Il pourrait être accompagné de Daniel Jacques et Roger Bertrand.

5. Contrat avec l'Institut du Nouveau Monde

Il est proposé par Roger Bertrand appuyé par Claudette Blais que l'offre de service préparée par l'Institut du Nouveau Monde, en date du 26 février 2009, pour la réalisation de la Phase I des États généraux du Vieux-Québec, soit acceptée et que Louis Germain soit autorisé à effectuer les versements prévus au contrat pour un montant total de \$15,000.

Ce contrat prévoit deux livrables :

1. Un document synthèse énonçant un premier constat de la situation du Vieux-Québec et une série de thèmes à aborder lors des États généraux.
2. Un cahier de charges incluant le programme type des États généraux, le plan de documentation, la méthodologie de participation, le plan des opérations et un budget pro-forma..

6. Varia

Zonage : hauteur maximale de l'îlot sur la rue Terrasse-Dufferin

Le Président fait état de la situation. Jean Beauchesne et Nicole Laroche ayant un intérêt personnel dans cette affaire, ils se retirent. Une discussion s'ensuit de laquelle émane la résolution suivante :

Concernant la hauteur maximale que devrait autoriser le nouveau règlement de zonage de l'îlot qui s'ouvre sur la rue Terrasse-Dufferin et que bordent à deux niveaux différents les rues Saint-Denis, de la Porte, Sainte-Geneviève, Terrasse-Dufferin et le glacis de la Citadelle, le CCVQ est d'avis que :

Considérant l'énoncé de l'orientation 3 du Plan directeur du Quartier Vieux-Québec, Haute-Ville, Basse-Ville et Cap-Blanc sur la poursuite de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine exceptionnel du quartier et tenant compte des objectifs et actions conséquentes dûment entérinées par le Conseil municipal en 2008 et envers lesquelles le Conseil municipal s'est engagé à les mettre en œuvre;

Considérant la configuration du terrain, la trame architecturale du patrimoine bâti qu'on y retrouve et son historique d'aménagement, le CCVQ recommande que cette hauteur n'excède pas 12 mètres à partir du niveau 0 de la rue Terrasse-Dufferin, cette hauteur étant comparable à celle du bâti actuel qui borde la rue. De plus, toute construction qui s'érigerait dans l'espace non actuellement bâti de l'îlot ne devrait pas s'élever dans toute sa profondeur selon la hauteur permise car un bâtiment résidentiel nécessite une aire de dégagement qui assure la sécurité, la fonctionnalité et le confort à ses résidants (circulation, éclairage, déneigement, etc.).

Le CCVQ joint ainsi sa voix à celle du *Conseil de quartier Vieux-Québec*, du *Conseil d'arrondissement de La Cité* et du *Conseil des monuments et sites* pour que le Service de l'aménagement du territoire prenne les dispositions réglementaires nécessaires pour assurer la mise en application de cette recommandation..

7. Prochaine réunion du Conseil

Elle n'est pas fixée.

Fin de la réunion : 19h30.